



Paris, le 9 décembre 2020, 16h30

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 9 DÉCEMBRE 2020

L'Assemblée Générale Mixte de Rubis s'est réunie le mercredi 9 décembre 2020 à 14 heures sous la Présidence de M. Gilles Gobin. En raison de l'état d'urgence sanitaire et conformément aux dispositions juridiques qui en découlent, cette Assemblée s'est exceptionnellement tenue à huis clos au siège social de la Société, 46 rue Boissière, 75116 Paris.

L'Assemblée a été retransmise en direct sur le site internet de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr)) et reste disponible en différé sur ce même site, via le lien suivant : [https://channel.royalcast.com/rubisfr/#!/rubisfr/20201209\\_1](https://channel.royalcast.com/rubisfr/#!/rubisfr/20201209_1)

Les actionnaires ont approuvé à une très large majorité l'ensemble des résolutions qui étaient soumises au vote et avaient pour objet :

- l'autorisation de procéder à un programme de rachat d'actions dans le cadre d'un contrat de liquidité ou en vue d'une réduction du capital social par voie d'annulation des actions rachetées
- l'autorisation de réduire le capital par voie d'annulation des actions auto-détenues par la Société (article L. 225-209 du Code de commerce)
- la modification de l'article 56 des statuts relatif aux droits des associés commandités dans les résultats de la Société.

Le résultat détaillé du vote des résolutions a été présenté aux actionnaires par le Président lors de l'Assemblée et est publié sur le site internet de la Société ([www.rubis.fr](http://www.rubis.fr)), à l'onglet « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale 9 décembre 2020 – Autres documents ».

---

**Contact**

RUBIS – Direction Juridique  
Tél : 01 44 17 95 95